Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 61 (1981)
Heft: 1

Artikel: Quelques développements récents de l'informatique bancaire
Autor: Danloy, Paul
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-886564

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 13.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

PAUL DANLOY

Quelques développements récents de l'informatique bancaire

L'informatique et la télématique – néologisme qui désigne la combinaison de l'informatique et de la communication à distance –, paraissent bien être à la banque ce que furent les machines-outils à l'industrie. Plusieurs phénomènes récents peuvent expliquer l'importance que ces techniques ont pris ces dernières années et qu'elles conserveront sans nul doute dans un avenir prévisible. Il s'agit notamment de ce que l'on nomme, d'un autre néologisme, la « bancarisation ». Autrement dit, en une quinzaine d'années, le nombre de français titulaires d'un compte de chèques est passé d'environ 30 % à plus de 90 %. Cela n'a pas manqué d'entraîner une surcharge considérable pour les banques, d'autant qu'un autre phénomène concomitant : le développement tout à fait remarquable de la monnaie scripturale, a conduit cette clientèle accrue à doubler le nombre moyen d'opérations effectuées sur un compte. Il en résulte que la banque a considérablement développé ses services administratifs, notamment en direction de la clientèle des particuliers, et que cela n'eût point été possible sans les équipements informatiques dont les banques se sont très largement dotées.

Une technologie réductrice des coûts

Ainsi qu'on l'imagine aisément, l'informatique et la télématique ont permis le traitement d'un nombre accru d'opérations par l'introduction de méthodes de gestion plus rationnelles et plus efficaces. On pourrait en citer maints exemples tels que l'ordinateur de compensation, sur lequel sont réglés par échange de bandes magnétiques les prélèvements d'office (eau, gaz, électricité, impôts, téléphone...), les domiciliations de salaires, les prestations familiales, etc... ; ou encore l'instauration du système SWIFT qui est opérationnel depuis trois ans et couvre actuellement une vingtaine de pays. Ce réseau international de commutation de messages interbancaires joue, sur le plan international, un rôle équivalent à celui de l'ordinateur de compensation en France. Ce sont aussi la Centrale des Risques qui permet de mesurer l'endettement global des emprunteurs les plus importants, et le fichier central des chèques impayés qui vise à identifier les mauvais payeurs auxquels il ne sera plus délivré de chéquier dans aucune banque. Plus généralement, l'informatique a permis d'absorber des volumes sans commune mesure avec ce qui se faisait précédemment, et notamment les « pointes » qui constituaient la hantise des fins de mois et des autres échéances. Elle rend disponible, par simple interrogation, en sous-produit du processus de traitement, des informations essentielles sur le fonctionnement des comptes, les anomalies, l'évolution des risques, etc...

En outre, les banques s'efforcent bien évidemment de prolonger une informatique génératrice de moindres coûts par une informatique susceptible de favoriser de plus grands profits, cela en l'utilisant pour l'aide qu'elle peut fournir à l'exploitation et à la gestion.

Mais tout cela concerne essentiellement le fonctionnement interne des banques et ne serait vraisemblablement pas perçu du public, si celui-ci n'était périodiquement alerté sur les risques que cette modernisation de l'industrie bancaire ferait courir à l'emploi. Nous verrons ce qu'il faut en penser, mais pas avant d'avoir évoqué les diverses formes que peuvent prendre les techniques nouvelles, formes qui sont, elles, directement perceptibles par le client.

La banque sort de la banque

La plupart de ces innovations déplacent certaines opérations précédemment effectuées au siège de la banque vers le lieu où se noue la transaction – ce sont les « **terminaux – points de ventes** » – et, bientôt, vers le domicile du client d'où celui-ci initiera nombre d'opérations. Certaines novations visent à supprimer pour le client, les contraintes des horaires d'ouverture des banques **(D.A.B. – Distributeurs automatiques de billets)**, cependant que d'autres automatisent en outre, le client opérant, certains éléments du service de caisse traditionnel **(G.A.B. – guichets automatiques de banque)**. L'accès à ces dernières procédures est permis dans les meilleures conditions de sécurité par l'utilisation d'une carte magnétique qui peut être aussi une carte de crédit.

● *Le D.A.B.*

Les espèces jouent un rôle considérable dans l'économie française, bien que leur part relative dans la masse monétaire diminue régulièrement au fil des années : **la circulation fiduciaire représentait, en 1964, 34,4 % de la masse monétaire ; fin 1979, ce taux était de 10,8 %.**

Ces 10,8 % représentent en fait un nombre considérable de billets en circulation : **1,3 milliard de billets, pour un montant global de 130 milliards ; les monnaies représentent pour leur part, 8,3 milliards.** Si l'on analyse l'ensemble

Compagnie Bancaire

UN GROUPE DE SPECIALISTES AU SERVICE DE L'ENTREPRISE ET DU PARTICULIER

Crédit et crédit bail pour le matériel d'équipement professionnel **UFB – LOCABAIL.**

Crédit pour l'équipement des particuliers **CETELEM.**

Crédit pour l'automobile **COFICA.**

Prêt immobilier aux particuliers et crédit aux promoteurs **UCB.**

Prêt immobilier à long terme **CFEC.**

Crédit bail et location d'immeubles à usage industriel et commercial **LOCABAIL IMMOBILIER.**

Financement et réalisation de programmes immobiliers **SINVIM.**

Toutes informations sur les logements neufs disponibles à la vente **INFORMATION-LOGEMENT.**

Etude, réalisation et gestion de centres commerciaux et de zones industrielles **SEGECE.**

Assurance vie et capitalisation **CARDIF.**

LES SPÉCIALISTES DE CES SOCIÉTÉS SONT A VOTRE DISPOSITION DANS PLUS DE 200 BUREAUX RÉGIONAUX

Compagnie Bancaire

5, avenue Kléber · 75116 Paris · Tél. 525.25.25

des paiements effectués par les ménages, on constate que sur 100 dépenses de consommation, 96 sont réglées en espèces.

Ainsi, pour l'année 1979, on a évalué à quelque 40 milliards le nombre de paiements en espèces. Si l'on ajoute à cela que 90 % de ces paiements étaient inférieurs à F. 50, on a une bonne idée de l'inertie très importante du système actuel.

Il y avait, fin 1979, approximativement **1 900 D.A.B. installés en France, dont 730 appareils Carte Bleue.** Pour ces derniers, le retrait moyen était de F. 350 et l'on enregistrait en moyenne 2 200 retraits par mois et par appareil, donc au total 1,6 million d'opérations par mois à comparer aux 10 millions de retraits aux guichets des banques inscrites.

Les D.A.B. ont donc pris une part importante de la distribution des espèces à la clientèle.

● *Le G.A.B.*

Il s'agit généralement d'un robot connecté à l'ordinateur central, qui est actionné par le client après que son identité ait été vérifiée à l'aide d'une carte magnétique et d'un numéro de code secret. Outre le retrait d'espèces, il assure diverses fonctions telles que le versement d'espèces, les virements de compte à compte, les demandes de chéquiers, l'interrogation de la position, etc...

La multiplication de ce type d'automate obligera à repenser le rôle des réseaux d'agences, sans qu'il faille envisager le moins du monde que celles-ci soient appelées à disparaître.

● *Le T.P.V.*

On attend généralement d'un terminal au lieu de vente : un temps de passage aux caisses diminué, ce qui intéresse surtout les grandes surfaces ; une économie globale de traitement chez les distributeurs et les banques ; des possibilités accrues de lutte contre la fraude et de meilleures garanties que dans le cadre du chèque par exemple.

Plusieurs systèmes existent, dont certains font actuellement l'objet de tests, qui se différencient notamment selon qu'ils sont directement reliés aux fichiers centraux de la banque (T.P.V. « on line »), ou non reliés (« off line »). Un troisième système implique l'utilisation d'une carte dite « à mémoire » qui incorpore un micro-processeur.

Sans vouloir préjuger les résultats des expérimentations qui établiront les avantages et inconvénients respectifs de ces systèmes, on peut d'ores et déjà en souligner une exigence si l'on veut que l'un des systèmes soit largement diffusé :

Un tel système doit être le plus universel possible, d'où une contrainte très forte de normalisation ou/et de compatibilité des supports, des machines, des moyens de transmission et des modes d'utilisation. La concertation et l'entente sont des facteurs nécessaires de la réussite.

● *Le terminal à domicile*

Dans quelques mois, une expérience se déroulera dans la banlieue parisienne, auprès de plusieurs milliers de ménages préalablement équipés des matériels nécessaires. Elle permettra notamment aux clients d'obtenir de chez eux des renseignements sur leur compte ou de déclencher des opérations avec toutes les garanties de sécurité. C'est une autre voie possible qu'ouvrent aux banques, l'informatique et la télématique. Ce sera, en quelque sorte, un aboutissement puisque la banque sera véritablement chez le client.

Deux problèmes parmi d'autres

On pressent que les innovations qui viennent d'être succinctement évoquées soulèvent, à divers stades de leur mise en œuvre, des problèmes considérables, notamment en ce qui concerne la sécurité. Mais deux problèmes particuliers seront ici signalés : la répercussion sur l'emploi dans les banques de l'introduction de ces technologies nouvelles et l'incidence qu'elles peuvent avoir sur l'image des établissements et de la profession.

● *L'emploi*

La crainte de voir l'informatisation conduire à une réduction massive et relativement brutale de l'emploi dans les banques, fut illustrée il y a quelques mois de cela, par un article dans un quotidien du soir, intitulé « la banque est-elle la sidérurgie de demain ? ».

Il est vrai que le recours à des technologies nouvelles a bien pour objectif d'accroître la productivité des banques et donc, de leur permettre de traiter une quantité accrue d'opérations, grâce au concours d'un nombre relativement moindre d'employés. Cela étant, rien ne permet de penser que le secteur bancaire connaîtra, dans les prochaines années, un chômage important. L'évolution récente semblerait indiquer au contraire qu'une adaptation interne des effectifs et des compétences est engagée, dont on peut espérer qu'elle permettra d'éviter toute issue qui soit génératrice de coûts sociaux trop importants. Si globalement, les effectifs ne s'accroissent plus depuis quatre ou cinq ans, la banque est l'un des rares secteurs d'activité qui ne connaissent aucun chômage. C'est aussi l'un de ceux – et ceci traduit l'ampleur de l'adaptation interne qui est en cours – qui consacre la part la plus importante de la masse salariale (4 %) à la formation.

A vrai dire, ces technologies nouvelles bouleversent les conditions d'exercice du métier de banquier. Dans la mesure où l'on peut anticiper une évolution que les progrès techniques à venir orienteront, on peut dire qu'un nombre croissant d'employés et de cadres seront débarrassés de tâches fastidieuses, et qu'ils seront disponibles, moyennant un nécessaire recyclage, pour assurer au client une prestation de conseil plus élaborée et plus complète.

Enfin, l'informatique peut aussi provoquer un « enrichissement des tâches ». Avant le recours au télétraitement, la rationalisation de la production avait entraîné une relative parcellisation du travail, génératrice d'une certaine démotivation du personnel. La généralisation des terminaux dans les agences a permis de recréer l'unité originelle de l'opération bancaire : exécution et comptabilisation. C'est un exemple de tâche technologiquement enrichie.

● *L'image*

Une autre conséquence du recours à l'informatique et au télétraitement, aux automates en particulier, c'est la banalisation et la dépersonnalisation des services bancaires qu'il accentue.

On a vu que pour atteindre une diffusion satisfaisante, il importait que les divers automates (T.P.V. – D.A.B. – G.A.B.) soient compatibles, ce qui suppose une standardisation des services. Comment préserver dans ces conditions les exigences de politiques commerciales spécifiques ?

D'autre part, si le service de caisse est progressivement assuré par des G.A.B., cela ne va-t-il pas supprimer le contact humain entre le banquier et son client, avec tous les risques que cela entraîne d'accentuer la perception de la banque comme une mécanique anonyme, indifférenciée, froide ?

Il s'agit là, de réelles difficultés. Elles résultent des changements profonds induits par les technologies nouvelles sur le métier de banquier. L'enrichissement du conseil personnalisé à la clientèle paraît bien la seule voie qui assurera tout à la fois le maintien de l'emploi et la sauvegarde de la relation commerciale individualisée.